

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-047375-148
NO BUREAU : 094120-005

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* »
(LRC 1985, ch.C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.

Personne morale dûment constituée, ayant sa place d'affaires
située au S-9975, rue Châteauneuf, dans la ville de Brossard,
dans la province de Québec, J4Z 3V6.

Compagnie débitrice

AVIS D'UNE ORDONNANCE
VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 13 janvier 2017, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de contrôleur aux affaires et aux finances de la Compagnie débitrice.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/groupe-catania/>

La Compagnie débitrice devra soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 10 février 2017, ou encore elle devra s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Guillaume Landry, CPA, CA, CIRP, SAI au 514 390-4275.

Daté à Montréal, ce 17 janvier 2017.

Raymond Chabot inc.
Contrôleur

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 879-1385
Télécopieur : 514 878-2100